



Dette et prime à la naissance

Par **Coralie 86**, le 27/11/2021 à 16:33

Bonjour,

J'ai, soit disant, une dette de 733,44 € à rembourser à la CAF car la procédure au JAF a été annulée, donc plus en cours. Ils le demande de rembourser les sommes dues. Soit disant, après recalcul, il resterait 733,44 € à rembourser. Je ne sais pas d'où ils ont prit ce reste. Cela étant, vue que je suis actuellement enceinte et que je dois percevoir la prime de naissance, est-ce qu'il ont le droit de me la supprimer pour rembourser la dette ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le 27/11/2021 à 17:08

Bonsoir

[quote]

,j'ai soit disant une dette de 733,44€

[/quote]

Soit disant, donc si vous mettez ce fait en doute, la procédure de réclamation peut être différente !

Par **miyako**, le 27/11/2021 à 18:25

Bonsoir,

Vous avez la possibilité de faire un recours gracieux ,dans un délais deux mois .Vous pouvez également demandez une remise de dette.

Oui ,effectivement la CAF peut réduire votre prime naissance du montant de votre dette.

Cordialement

Par **Coralie 86**, le 27/11/2021 à 19:13

J'ai demandé à réduire les mensualités, ils n'ont pas voulu, et j'ai demandé également à la diminuer, donc je sais quel a été leur calcul, et il resterait cette somme. J'espère pouvoir quand même bénéficier de la prime à la naissance car ce n'est pas pour le même dossier, donc ce serait ridicule.

Par **youris**, le **27/11/2021** à **19:24**

bonjour,

non, ce n'est pas ridicule, la caf se rembourse sur les prestations futures car cela concerne le même foyer.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **27/11/2021** à **21:05**

Il n'y a pas de dossier par nature de prestation. Votre foyer est un seul dossier.